

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 25 septembre 2023

Délibération n° 2023-1845

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) :

Objet : Soutien au projet structurant de prévention cancer Astérope - Attribution de subventions de fonctionnement

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Santé et PMI

Rapporteur : Monsieur Pascal Blanchard

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Crédoz, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), M. Cohen (pouvoir à M. Quiniou), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon), Mme Crespy (pouvoir à M. Petit), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Edery (pouvoir à Mme Sechaud), M. Geourjon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Marion (pouvoir à Mme Popoff), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Conseil du 25 septembre 2023**Délibération n° 2023-1845**

Commission pour avis : développement solidaire et action sociale

Commission(s) consultée(s) pour information : proximité, environnement et agriculture

Commune(s) :

Objet : Soutien au projet structurant de prévention cancer Astérope - Attribution de subventions de fonctionnement

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Santé et PMI

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Le cancérpôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA) a pour objectif de fédérer les acteurs académiques, cliniques et industriels de la recherche en cancérologie, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA), pour poser les bases d'un réseau d'envergure européenne.

Depuis le 1^{er} juillet 2020, le CLARA est devenu une fondation sous l'égide de la Fondation pour l'Université de Lyon, devenue Fondation innovation et transitions en 2023. Elle a pour fondateurs les universités (Université de Lyon, Communauté université Grenoble Alpes, Université Clermont-Auvergne) et les établissements de santé hospitalo-universitaires régionaux (Centre Léon Bérard, Centre Jean Perrin, Hospices Civils de Lyon -HCL-, centre hospitalier universitaire -CHU- Grenoble Alpes, CHU de Saint-Étienne, CHU de Clermont-Ferrand).

Il s'appuie sur une équipe d'animation de 8 salariés, chargée de la coordination de ses actions, de la mobilisation scientifique et d'actions de communication ciblées pour positionner, ainsi, le territoire comme un incontournable, dans le domaine de l'oncologie, à l'échelle européenne et internationale.

Dans un souci de lisibilité, le soutien apporté par la Métropole de Lyon aux projets structurants coordonnés par le CLARA se traduit, depuis 2016, par un conventionnement direct avec les structures porteuses des projets. Les projets ont vocation à s'inscrire dans un champ de recherche relevant de la prévention santé ou des sciences humaines et sociales, contribuant à la santé publique (promotion de la santé, prévention individuelle et collective, organisation du parcours de santé, information de la population, qualité de vie, etc.).

Le CLARA bénéficie, depuis plusieurs années, d'un soutien de la Métropole, compte tenu de ses compétences, avec des financements attribués par 2 délégations, en complémentarité :

- au titre du soutien au fonctionnement et à l'animation du réseau. En 2023, par délibération du Conseil n° 2023-1604 du Conseil du 27 mars 2023, 80 000 € ont été attribués,
- au titre du soutien à des projets structurants dans le domaine de la prévention santé, par la direction de la santé et de la protection maternelle infantile, au sein de la délégation solidarités, habitat et éducation de la Métropole.

II - Éléments de contexte du ciblage du projet structurant 2023 Astérope (association entre cancer et perfluorés : une recherche participative)

Il est proposé, pour 2023, de soutenir un projet structurant, s'intégrant pleinement dans la continuité de la stratégie métropolitaine de lutte contre la pollution aux perfluorés, amélioration de la connaissance de suivi et de pollution en per - et polyfluoroalkyles (PFAS), la prévention et de la protection de la population, approuvée par délibération du Conseil n° 2023-1647 du 27 mars 2023.

Les substances en PFAS sont un groupe de produits chimiques hydrofuges, utilisés dans un grand nombre d'applications industrielles, notamment de vêtements, de meubles, d'adhésifs, etc. De nombreux PFAS, dont les 2 principaux, l'acide perfluorooctane sulfonique et l'acide perfluorooctanoïque (PFOA) sont de plus en plus préoccupants parce qu'ils ne se décomposent pas dans l'environnement.

L'exposition aux substances perfluorées est omniprésente et, actuellement, la quasi-totalité de la population a des niveaux mesurables dans le sang.

Publié en 2020 par l'Autorité européenne de sécurité des aliments, le rapport *Risk to human health related to the presence of perfluoroalkyl substances in food*, rapporte l'existence de liens entre l'exposition aux PFAS et différents effets sur la santé, dont l'augmentation du risque d'anomalies lipidiques, des perturbations du fonctionnement du foie ou encore des dysrégulations du système immunitaire chez l'enfant.

III - Objectifs

Les PFAS sont fortement soupçonnés d'agir comme perturbateurs endocriniens, le PFOA a ainsi été classé par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), comme peut-être cancérigène pour l'homme (groupe 2B). Cette classification était essentiellement basée sur des études portant sur les expositions professionnelles.

Par ailleurs, plusieurs études épidémiologiques ont évalué les effets de l'exposition aux PFAS sur la santé. Dans l'ensemble, les preuves d'une association entre le cancer et les PFAS restent rares. Il existe une preuve évidente d'une association entre les PFAS et le cancer du testicule et du rein.

Le projet Astérope, porté par le Département prévention cancer environnement (DPCE) du Centre Léon Bérard, entend s'inscrire dans une démarche de recherche scientifique. Il contribuera à réduire les incertitudes pesant sur les relations entre l'exposition aux PFAS et la santé humaine en particulier, les cancers, en prenant en compte la forte dimension territoriale des problématiques de santé publique rencontrées, notamment dans le sud lyonnais.

En effet, le sud de la Métropole est considéré comme un *hot spot*, c'est-à-dire une zone où la concentration de PFAS atteint un seuil jugé critique. La situation peut être définie comme socialement vive car, aux enjeux sanitaires, s'ajoutent les enjeux de relations et de confiance entre les riverains, les décideurs et les industriels producteurs de PFAS. C'est pourquoi, la question du transfert des résultats de la recherche vers la population, de surcroît dans un contexte d'incomplétude des connaissances, est critique.

Le projet sera structuré autour de plusieurs sous-objectifs désignés *work package* (WP) associant des acteurs du soin et de la recherche situés sur le territoire de la Métropole :

- WP 1 : assurer la coordination administrative globale du projet (WP non financé). La coordination administrative de ce projet incombe au CLARA et revêt un caractère particulièrement important dans la mesure où de nombreux acteurs sont déjà mobilisés sur la problématique des PFAS. Outre la gestion de projet classique, la coordination transversale et complexe sur ce projet sera capitale pour coordonner et ajuster les actions des parties prenantes dans le respect de leurs feuilles de route respectives,

- WP 2 : impliquer les citoyens dans le déploiement de la recherche et le transfert des connaissances. Le WP 2 s'intéressera au transfert de connaissances par une revue complète de la littérature et un livrable dédié sous forme de lettre d'intention (co-production et transfert de connaissances issues, notamment, de la mise à jour et de la vulgarisation scientifique de la monographie du CIRC). Le livrable comprendra aussi l'animation d'une démarche de transfert de connaissances et de recherche participative via des ateliers citoyens. L'objectif portera sur le transfert de connaissances relatives à des recommandations de prévention visant à limiter l'exposition aux PFAS. Cela représente un attendu fort pour la Métropole du fait du champ de ses compétences en prévention et promotion de la santé et sa volonté de développer le pouvoir d'agir des personnes concernées (engagement 2 du projet métropolitain des solidarités, approuvé par délibération du Conseil n° 2023-1605 du 27 mars 2023),

- WP 3 : accroître les connaissances épidémiologiques et environnementales sur les associations entre PFAS et cancers. Ce dernier volet visera, d'une part, à mesurer l'imprégnation aux composés perfluorés des habitants de la Métropole en analysant, notamment, l'association entre l'exposition aux PFAS (taux sanguin) et le risque de tumeurs germinales du testicule au sein de l'étude cas-témoins nationale multicentrique testis. Il analysera, d'autre part, à une échelle spatio-temporelle fine, les déterminants de l'imprégnation aux substances perfluorées de la population de la Métropole, en s'appuyant sur l'expertise en modélisation du dépôt des rejets atmosphériques de PFAS et de leur transfert dans l'environnement. Enfin, le sous-objectif visera à soutenir la campagne de prélèvement biologique humain en population générale, conduite par l'Institut Écocitoyen dans le cadre de l'étude PERLE.

Ce projet structurant ambitieux propose un partenariat inédit entre différents acteurs majeurs :

- les équipes de recherche du DPCE, du Centre Léon Bérard (INSERM U1296 Radiation : défense, santé, environnement, Centre Léon Bérard). Elles mènent des recherches interdisciplinaires sur les facteurs de risque environnementaux et le cancer, afin de contribuer à une meilleure compréhension du rôle de ces facteurs, notamment à effets perturbateurs endocriniens dans la cancérogenèse. Grâce à ses programmes de recherche sur les expositions environnementales incluant des approches spatiales et temporelles, le DPCE a acquis une grande expertise en épidémiologie du cancer, en évaluation de l'exposition et en géographie de la santé,

- l'équipe de l'École centrale de Lyon apportera une expertise en modélisation des dépôts de fumées.

Par ailleurs, plusieurs partenaires, non financés dans le cadre du projet, sont associés. L'Institut Écocitoyen collabore dans le cadre de son projet PERLE, portant sur la bio-imprégnation aux PFAS en population générale. Les HCL développeront, avec le Centre Léon Bérard, de futurs projets de recherche, afin de renforcer la compréhension des effets des PFAS sur la santé. Le laboratoire Triangle et l'École des ingénieurs et docteurs de l'aménagement durable des territoires (ENTPE) sont fortement impliqués dans la co-construction de la recherche participative. Enfin, l'association Notre affaire à tous accompagnera le transfert des connaissances vers les citoyens et décideurs.

Le suivi du projet prévoit l'organisation de comités de pilotage réunissant les différentes équipes de recherche, le CLARA et les représentants de la Métropole. Un comité de pilotage sera organisé au lancement du programme, à mi-parcours, ainsi qu'à sa clôture.

Les livrables proposés démontrent la volonté des porteurs de projets et du CLARA de valoriser socialement les résultats de la recherche.

IV - Programmes d'actions et plan de financement prévisionnel

Le budget prévisionnel d'Astérope s'élève à 602 056 €. La Métropole est sollicitée pour y contribuer à hauteur de 230 000 €.

Le financement attribué par la Métropole sera réparti, de la manière suivante, entre les équipes de recherche :

- l'École centrale de Lyon, pour un montant de 20 000 €,
- le DPCE du centre Léon Bérard, pour un montant de 210 000 €.

La date de lancement du projet est fixée à la date de notification de la convention signée par l'ensemble des parties, pour une mise en œuvre sur 3 ans.

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement, au profit des porteurs de projets, d'un montant total de 230 000 €, dans le cadre du projet structurant Astérope, pour les années 2023 et suivantes ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2023, des subventions de fonctionnement :

- d'un montant de 20 000 € au profit de l'École centrale de Lyon,
- d'un montant de 210 000 € au profit du Centre Léon Bérard,

dans le cadre du projet structurant Astérope,

b) - la convention à passer entre la Métropole, le Centre Léon Bérard et l'École centrale de Lyon, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 230 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2023 et suivants - chapitre 65 - opération n° 0P03O3890, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 184 000 € en 2023,
- 46 000 € en 2026.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 26 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230925-310733-DE-1-1 Date de télétransmission : 26 septembre 2023 Date de réception préfecture : 26 septembre 2023
